



COMITE DIRECTEUR DU DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL

Le vendredi 6 février 2026 par moyens informatiques

Présidence : M. Daniel FAY

Membres présents : Mme Marie Rose KAUFFMANN et Mme Sandrine THIRIOT
MM. Michel BEAUCHET, Francis CHARUEL, Patrick CORTIAL, Bernard DESCHAMPS,
Jean-Luc EVRARD, Hervé JANNOT, Jean-Pol HENRY, Christian HOFFMANN, Stephane HUTIN, Olivier
JOUANNEAU, Francis LIGER, Christian LOUIS, Arnaud VALROFF.

Le comité directeur est saisi d'une demande de dérogation concernant la participation d'une joueuse U20F ou seniors F, licenciée hors renouvellement après le 31 janvier, en compétition senior F.

Suite à la décision prise par le comité directeur de la LGEF lors de sa réunion du 24 février 2022, de permettre aux districts de la Ligue de déroger aux dispositions de l'article 152.4 des règlements généraux de la FFF, le comité directeur du District Meusien de Football autorise les joueuses U20F et seniors F, licenciées hors renouvellement après le 31 janvier, à participer dans les championnats interdistricts seniors F qu'il organise.

Jean-Pol HENRY

Secrétaire Général du District Meusien de Football